

Et vous ? Que faites-vous pour l'environnement ?

Dans les espaces publics, et si ...

- ... vous changez votre regard sur la flore spontanée ? Contrairement aux pesticides, elle n'est pas dangereuse, ni sale !
- ... vous profitez du retour de la nature pour la découvrir et l'observer ? Avec -75% d'insectes en 30 ans et -30% d'oiseaux en 15 ans, chaque espèce est précieuse.
- ... vous soutenez votre commune dans ses changements de pratiques ? Cette réorganisation demande du temps et des réajustements.



Dans votre jardin, et si...

- ... vous utilisez du paillage (écorces de feuillus, copeaux ou broyats, cosses...), qui permettra en plus de retenir l'humidité ?
- ... vous choisissiez des plantes couvre-sol (lierre et variétés rampantes de campanules, potentilles, sédums...) ?
- ... vous favorisiez l'installation d'insectes et oiseaux auxiliaires en leur fournissant abris et nourriture ?



Depuis le 1^{er} janvier 2019, les particuliers n'ont plus le droit d'acheter, de détenir ni d'utiliser des produits phytosanitaires.

Une question

sur la démarche
GESTION DURABLE
menée par la CCAM ?

Vous pouvez envoyer un message à
contact@arcmosellan.fr
ou appeler au **03 82 83 21 57**



Besoin

d'un COMPOSTEUR ?



Le Service Prévention et Gestion
des Déchets est à votre disposition
par téléphone ou à l'adresse
dechets@arcmosellan.fr
Tél. : **03 82 83 21 57**

Zone artisanale

57920 HOMBURG-BUDANGE

Siège de la communauté de communes
8 rue du Moulin – 57920 BUDING

www.arcmosellan.fr



suivez-nous sur facebook



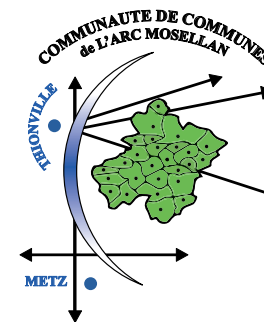
Des questions sur les alternatives aux pesticides pour votre jardin ?

Vous pourrez trouver de nombreuses informations
notamment sur le site de la FREDON Lorraine

www.fredon-lorraine.com/fr/jardiniers-amateurs-2.html

ou sur

www.jardineraunaturel.org/fr/jardiner-au-naturel



Pour la gestion durable de nos espaces publics L'Arc Mosellan s'engage !



La « gestion durable des espaces verts », c'est quoi ?

Il s'agit d'une gestion favorable à l'environnement et à la santé sur le long terme.

Celle-ci passe par la réduction voire l'abandon des produits phytosanitaires (qui comprennent les engrais chimiques et les pesticides).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les personnes publiques n'ont plus le droit d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires sur les espaces verts, forêts, voiries (sauf raisons de sécurité) ou lieux de promenade ouverts et accessibles au public.

Les collectivités doivent ainsi remplacer les pesticides par des alternatives durables et modifier leurs pratiques : utilisation de paillages, choix de végétaux adaptés, fauches tardives, plantes couvre-sol...

Démarche Commune Nature

Cette distinction, représentée par une à trois libellules et décernée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et la Région Grand Est, est attribuée aux communes qui s'engagent pour une gestion sans pesticide de leurs espaces verts. Vous verrez donc de plus en plus de « libellules » sur le territoire de l'Arc Mosellan, à la suite des communes pionnières ABONCOURT et BOUSSE.



L'Arc Mosellan s'engage... et accompagne ses communes membres

Depuis 2017, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan s'est engagée dans une démarche d'accompagnement de ses communes et de son **chantier d'insertion par l'activité économique**.

Elle a ainsi mandaté la FREDON* Lorraine avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour la réalisation d'un audit des pratiques et la proposition de plans de gestion différenciée aux communes volontaires. La gestion différenciée consiste à optimiser l'entretien en appliquant, pour chaque espace vert, une gestion adaptée à son usage, à sa localisation, à la biodiversité présente, ainsi qu'aux moyens humains, financiers et techniques disponibles pour l'entretenir.

*FREDON : *Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles*

Chantier d'insertion par l'activité économique de l'Arc Mosellan



GESTION GARANTIE SANS PESTICIDES

Parmi ses missions, le chantier assure la gestion des espaces verts propriétés de la Communauté de Communes, comme le Parc de la Canner à Buding. Il participe également à des projets communaux de gestion différenciée. Dans ce cadre, le chantier n'a jamais utilisé de pesticides et a donc une bonne expérience des techniques favorables à l'environnement.

Le résultat ?

De plus en plus d'espaces verts gérés sans aucun pesticide ni engrais chimique, et donc favorables à :

- la faune et la flore locales
- la préservation des ressources en eau
- la santé des usagers et des agents

